



Bulletin municipal 44

Mai à Octobre 2007

Numéro 44

1 – Le mot du Maire

Dans ce numéro :

Le mot du Maire : Aménagement du vil- lage, CET, intercommunalité.	1
Le CM du 4 mai 2007	2
Le CM du 14 septembre	3
Le CM du 25 octobre	4

Un aménagement du village sur les rails :

- Réfection des réseaux d'adduction d'eau potable;
- Mise en séparatif des eaux usées et des eaux pluviales;
- Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques;

Les demandes de subventions déposées en août 2006 et affinées au cours de l'année 2007 ont abouti à l'obtention de 80% du montant des travaux hors taxes, ce qui est le maximum de ce que l'on pouvait obtenir des différents financeurs. La dernière attribution arrivera en décembre 2007. En coordination avec la Fédération Départementale d'Électricité, les travaux commenceront au premier trimestre 2008.

L'extension du CET à l'étude :

Le groupe de pilotage pour le suivi de l'extension du CET d'OZE s'est réuni le 26 octobre 2007. Le cabinet d'études ANTEA a présenté un rapport sur l'avant-projet : enjeux, phasage d'exploitation et estimation financière. Les partenaires se rencontreront à nouveau dans un mois pour décider de la poursuite ou non du projet.

La réhabilitation du CET sera effectuée sous la maîtrise d'œuvre du cabinet Assistance Pro-G qui a invité la CC2B et le conseil municipal d'OZE à la visite du CET de Guillestre : visite satisfaisante. La réhabilitation du CET d'OZE sera terminée en juin 2008.

L'Avenir de l'Intercommunalité en débat :

Lors de la réunion de la CC2B du 24 septembre 2007, la fusion de plusieurs EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale), a été évoquée comme axe de travail de l'année 2008, après les résultats des élections municipales et la mise en place des nouvelles équipes élues.

La fusion devrait se faire d'abord, en direction de la Communauté de Communes du Haut-Buech avec laquelle la CC2B a déjà beaucoup de conventions, puis en direction de la Communauté de Communes du Dévoluy avec laquelle des conventions sont déjà passées pour le traitement des déchets.

Le maire,

Magdeleine SAUVEBOIS

2 – Le CM du 4 mai

⇒ Réfection de la voirie communale : le Conseil Général a attribué une subvention de 5 600 € pour améliorer le chemin de Prélafont sur 80 mètres et le chemin du Villard sur 70 mètres.

⇒ Aménagement de village : l'État accorde une subvention d'équipement de 44 760 € pour les travaux sur les réseaux et 4 600 € pour l'enfouissement des lignes téléphoniques.

⇒ Recensement de la population :

◆ Cette enquête nécessaire au bon

fonctionnement de la commune est fixée du 17 janvier au 16 février 2008.

◆ Le Conseil municipal désigne le maire comme coordonnateur communal, correspondant de l'INSEE.

◆ L'agent recenseur pressenti sera Madame Lucie MURILLO qui suivra une formation spécifique pour effectuer cette fonction.

◆ Chacun sera avisé en temps utile des modalités du recensement.

3 – Le CM du 14 septembre

⇒ Le conseil approuve la régularisation foncière de la voie communale n° 1 de Larousier, suite au bornage effectué le 11 avril 2007.

⇒ Le conseil approuve le rapport annuel sur l'eau et l'assainissement de l'année 2006, affiché sur le panneau municipal.

⇒ Le maire informe le Conseil que trois bureaux d'études ont été sollicités pour faire une proposition

de marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux à venir.

⇒ Le Conseil fixe le montant maximum du ou des emprunts à long terme nécessaires au financement des travaux sur les réseaux à 65 000 €.

⇒ Rénovation de l'éclairage public : le Conseil général accorde une subvention de 6 000 €

4 – Le CM du 25 octobre

⇒ Le maire informe le conseil des projets d'amélioration des pistes forestières pour la Défense contre l'Incendie, proposées par l'ONF. Aucune décision n'est prise pour la réalisation de ces travaux dans l'immédiat.

⇒ La commune de MANTEYER a demandé son rattachement à la CC2B au 1er janvier 2008. Avis favorable de la CC2B. Les communes délibéreront ultérieurement.

⇒ La Commission d'Appels d'Offres du 10 octobre a choisi le bureau d'études AEV (Aménagement et Espaces de Vie) comme maître d'œuvre pour les travaux d'amé-

nagement de village (18 825 € TTC, prix ferme et définitif).

⇒ Le Syndicat Mixte pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Aire Gapençaise a lancé la concertation publique, à partir du 11 septembre 2007 : un registre est à la disposition du public, en mairie.

⇒ Le Conseil donne son accord à la nouvelle convention qui doit être signée avec l'État (DDE) pour l'instruction des dossiers : l'application du Droit des Sols a été modifiée à compter du 1er Octobre 2007.